Objectif 3.1 : Préserver et gérer les espaces naturels

Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires dans les communes

Priorité d'intervention : 2

Action 22

ORIENTATION 3 : RESPECTER ET VALORISER NOTRE ENVIRONNEMENT NATUREL ET RURAL

Enjeux

L'utilisation des produits phytosanitaires n'est plus le seul fait des agriculteurs, elle a été généralisée très rapidement ces dernières années avec le développement des jardins potagers individuels, l'aménagement des villes et des villages en espaces verts et espaces publics.

Aujourd'hui, face aux risques que représentent ces produits pour l'environnement et pour les utilisateurs, des politiques d'information et de sensibilisation aux bonnes pratiques dans ce domaine sont de plus en plus développées.

La CCVK soucieuse de cette problématique souhaite s'engager en tant que gestionnaire d'espace sur l'utilisation et la promotion des techniques alternatives.

Communes concernées

Mise en œuvre

La mise en œuvre comprend plusieurs niveaux d'intervention :

- Gestionnaires de nombreux espaces publics (parkings, aires de jeux, espaces verts, etc.), les communes sont amenées à entretenir plusieurs fois par an ces espaces pour lutter contre les mauvaises herbes par l'utilisation de produits phytosanitaires. L'objectif de cette action est de promouvoir l'arrêt de certains traitements ou de réduire les traitements à moyen et long terme grâce à des techniques alternatives comme le désherbage thermique.

Dans le cadre d'une réflexion collective de cette problématique, il est possible d'étudier la faisabilité de mettre en place une banque de matériel pour le désherbage avec la possibilité pour les communes, mais aussi les associations, les agriculteurs d'emprunter une ou plusieurs machines acquises par la CCVK.

- La promotion et la diffusion des plaquettes « Phytosanitaires & environnement, les bonnes pratiques » auprès des communes, dans le bulletin intercommunal et le site internet de la CCVK est à organiser avec l'animateur Gerplan.

- Le dernier niveau d'action concerne l'organisation de journées d'information des élus et des agents des communes sur ces bonnes pratiques via le programme Prophycom mis en place par la FREDECA.

Echéancier de réalisation

2005	2006	2007	2008	2009	2010	

Maîtrise d'ouvrage

CC Vallée de Kaysersberg

Coût prévisionnel

Désherbeur thermique mobile : de 462 à 4000 € HT pièce.

Journées d'information Prophycom : gratuite dans les communes

Financements possibles

Constitution d'une banque de matériel de désherbage thermique :

- Communauté de Communes : 50%
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 50 % pour l'investissement de matériel thermique.

Partenaires techniques

- Agence de l'Eau Rhin-Meuse
- FREDECA
- CAUE

Retours d'expériences

- Plaquettes « Phytosanitaires & environnement, les bonnes pratiques » - Gestionnaires d'espaces – Particuliers et jardiniers amateurs – Agriculteurs. GREPPAL –APRONA 2004.

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle